

ChatGPT et examens universitaires

Par **Isidore Beautrelet**, le **06/02/2023** à **13:08**

Bonjour

Il fallait forcément qu'on aborde ce sujet. Un premier cas de tricherie par l'intermédiaire de Chat GPT a eu lieu à l'Université de Strasbourg.

https://etudiant.lefigaro.fr/article/des-etudiants-contraints-de-repasser-un-examen-apres-avoir-utilise-chatgpt_efed56f0-a3e8-11ed-bb5d-76942fe3e0db/

Pour commencer, je ne souhaite pas critiquer Chat GPT lui-même, mais plutôt l'examen objet de la tricherie. En effet, il consistait en un QCM en distanciel, une double aberration !

Le QCM est selon moi un exercice qui n'a pas sa place à l'Université car c'est un exercice qui n'invite pas l'étudiant à la réflexion.

Mais surtout, je n'arrive pas à comprendre pourquoi l'Université de Strasbourg persiste à faire ses examens en distanciel ! C'est fini le confinement !

Au final, Chat GPT est une aubaine car il va peut-être mettre fin à toutes ces aberrations.

Ensuite, pour Chat GPT lui-même, certains font la parallèle avec la méfiance qu'il y a eu lors des balbutiements d'internet

https://www.xerficanal.com/economie/emission/Olivier-Passet-D-Internet-a-Chat-GPT-30-ans-de-fadaises-sur-la-fin-du-travail-_3751406.html

Comparaison n'est pas raison !

Mais surtout internet, a permis aux élèves et aux étudiants un plus grand accès à l'information. On peut le considérer comme un outil au service du savoir, à condition d'être rigoureux dans le contrôle de la fiabilité des sources et de les citer en respectant la méthodologie appropriée.

Tandis que Chat GPT invite à la paresse intellectuelle. Je ne comprends pas celles et ceux qui défendent son usage pour les devoirs universitaires.

Certes, il peut être utile lorsqu'on veut avoir des informations sur un sujet. Néanmoins il n'est pas acceptable que des étudiants se contentent de reprendre un plan élaboré via cet outil.

Par **C9 Stifler**, le **06/02/2023** à **18:20**

Bonjour,

Mais pourquoi ces tricheurs ont privilégié Chat GPT au navigateur de recherche classique ? Même sans Chat GPT, j'ai dû mal à me dire qu'on ne puisse pas tricher aussi efficacement par le biais du navigateur de recherche.

Est-ce que Chat GPT ne serait alors qu'un bouc-émissaire qui dissimulerait un problème plus grand qui demeure les QCM à distance ?

Certes, les réponses de Chat GPT restent assez concises pour faciliter la compréhension. Cependant, ce que l'on reproche à Chat GPT peut également être reproché aux navigateurs de recherche. Même le plagiat par Chat GPT sur la durée sera forcément décelable.

Donc bon, la révolution Chat GPT semble plutôt à nuancer.

Par **Isidore Beautrelet**, le **07/02/2023** à **07:29**

Bonjour

[quote]Mais pourquoi ces tricheurs ont privilégié Chat GPT au navigateur de recherche classique ?[/quote]

Il me semble que c'est beaucoup plus rapide. Il suffisait de générer le QCM et de demander à Chat GPT d'y répondre.

Tandis que pour un simple navigateur, il aurait fallu chercher une à une les réponses.

[quote]Cependant, ce que l'on reproche à Chat GPT peut également être reproché aux navigateurs de recherche[/quote]

Effectivement, Chat GPT n'est finalement pas si différent que des sites comme dissertationgratuite.com ou [doc-du-juriste](https://doc-du-juriste.com). Sauf que là que ce n'est pas un humain qui pond les plans mais une IA. Chat GPT se distingue une nouvelle fois par sa rapidité.

De plus, sur un internet, il y a aussi des bons sites. Par exemple, je connais un forum d'étudiant en droit, qui ne donne jamais de plan tout fait mais qui aide les étudiants à réfléchir et à le construire, son nom m'échappe ?

Après, même si tu es sceptique sur l'impact de Chat GPT, tu conviendras qu'il n'est pas admissible que des étudiants l'utilisent pour faire leur devoir maison.

.

Par **Lorella**, le **09/02/2023** à **13:03**

Chat GPT est effectivement révolutionnaire. L IA donne d excellents résultats.

Comme dit ici

[quote]

Chat GPT pourrait bien devenir votre prochain médecin, avocat ou commercial.

[/quote]

<https://www.tomsguide.fr/chat-gpt-reussit-mieux-que-les-etudiants-aux-examens-de-medecine-de-droit-et-deconomie/>

Par **C9 Stifler**, le **09/02/2023** à **16:25**

Bonjour,

[quote]

Il me semble que c'est beaucoup plus rapide. Il suffisait de générer le QCM et de demander à Chat GPT d'y répondre

[/quote]

Ah, je pensais qu'il fallait envoyer le QCM question par question. Ce qui, je pense, serait revenu à un temps de réponse assez similaire à une recherche sur un navigateur lambda puisque ChatGPT a quand même tendance à digresser.

Après, je ne suis pas le seul à être sceptique pardi :

<https://actu.dalloz-etudiant.fr/le-billet/article/chatgpt-et-lenseignement-du-droit/h/3181efa2f792bce8bb0fc32c6817e60d.html>

Et puis, à la sortie de ChatGPT, un prof de droit de la propriété intellectuelle avait corrigé plusieurs devoirs prenant la forme d'un questionnaire, devoir réalisé par cette fameuse IA. Au final, de souvenir l'IA avait fini par décrocher une moyenne de 12/20. Cela s'explique notamment par le fait qu'elle n'est pas à jour des évolutions juridiques (sa base de données s'arrêtant en 2021), et que les utilisateurs eux-mêmes qui ont " nourri " l'IA peuvent dire n'importe quoi.

C'est pourquoi, j'ai plutôt tendance à croire que ça sera moins l'ère de Chat GPT que de la " justice prédictive ". C'est-à-dire, la généralisation (la justice prédictive existant déjà dans une

moindre mesure) d'une IA qui permettrait de trancher un litige au regard des faits évoqués. En tenant compte du fait que le Ministre de la Justice cherche à désengorger les tribunaux par la médiation, la justice prédictive serait certainement le parfait atout pour les litiges les plus simples. Mais même la justice prédictive a des limites puisque l'IA ne pourra jamais réellement trancher toutes les affaires. Par exemple, en matière pénale, le juge dispose d'un pouvoir d'appréciation assez important dans la détermination de la peine avec des éléments comme l'émotion ou la politique pénale qui peuvent l'influencer. Ce qui empêcherait l'IA de véritablement respecter le principe de personnalisation de la sanction.

De même, en matière médicale, il avait été question d'utiliser l'IA, avant même l'apparition de ChatGPT, pour notamment déceler les cellules cancéreuses. Il n'en demeure pas moins qu'il faut également tenir compte de facteurs extérieurs qui font que l'IA ne sera qu'un complément au travail du médecin. L'IA ne pourra jamais prescrire de médicaments, à moins de nier la dangerosité de telles prescriptions en s'en contrefichant des hypocondriaques par exemple.

Si l'on finit par vivre dans une société où l'humain aurait plus confiance en la machine qu'en ses congénères, la situation en serait si cocasse que cela conduirait à élire un chef d'Etat numérique.

Par **Lorella**, le **09/02/2023** à **16:42**

la connaissance historique de ChatGPT s'arrête, pour le moment, à juin 2021, mais ca peut évoluer.

Par **Isidore Beautrelet**, le **10/02/2023** à **07:51**

Bonjour

@C9 Stifler : j'ai trouvé ton intervention sur la justice prédictive très intéressante ! On peut faire le parallèle avec le message de Lorella avec l'idée d'un avocat sous forme d'IA. Cela me rappelle une scène du film "A l'aube du sixième jour" avec Arnold Schwarzenegger. Pour celles et ceux qui ne connaîtraient pas ce film, je vous résume sans trop de spoil : en gros dans un monde futuriste, un homme découvre qu'un clone l'a remplacé chez lui.

Dans une scène il se fait arrêter par la police. Quand il entre dans la salle d'interrogatoire, une jolie voix synthétique prononce "génération du programme avocat", et il se retrouve à parler avec une IA avocate. Il commence à parler de son histoire de clone et il est coupé au milieu de sa phrase par la voix synthétique "abandon du programme avocat, génération du programme psychiatre". ?

Bref, on est en loin avec Chat GPT qui peine à obtenir un 12/20 en droit.

Toutefois l'objet initial du débat était l'usage de Chat GPT par les étudiants dans le cadre de travaux universitaires. Et là on doit reconnaître que Chat GPT fait apparaître une nouvelle

forme de plagiat. D'ailleurs est-ce réellement du plagiat dans la mesure où le texte est généré par une IA et non par un humain ?

Par **C9 Stifler**, le **11/02/2023** à **16:12**

Il me semble qu'en droit de la propriété intellectuelle, on a estimé qu'une œuvre générée par une IA était la propriété de l'inventeur de l'algorithme de cette dite IA. De sorte que recopier ce que dirait ChatGPT pourrait être vue comme une forme de plagiat à l'encontre de son auteur indirect (le propriétaire de l'algorithme).

Après, on pourrait également penser que l'IA serait en elle-même autrice de plagiat. Et la même logique s'imposera, c'est-à-dire qu'on pourra poursuivre son propriétaire pour plagiat en supposant qu'il en aurait la " garde ".

Par **Isidore Beautrelet**, le **12/02/2023** à **13:51**

[quote]

Il me semble qu'en droit de la propriété intellectuelle, on a estimé qu'une œuvre générée par une IA était la propriété de l'inventeur de l'algorithme de cette dite IA.

[/quote]

Il me semble également avoir lu ça quelque part.

[quote]

Après, on pourrait également penser que l'IA serait en elle-même autrice de plagiat.

[/quote]

Je pense qu'avec Chat GPT, il n'y aura pas ce problème puisqu'il élabore "lui-même" les plans qu'il repose.

C'est cela qui fait qu'un devoir élaboré par Chat GPT peut passer le contrôle d'un détecteur de plagiat traditionnel.

L'université de Standford a développé son propre détecteur.

https://etudiant.lefigaro.fr/article/etats-unis-l-universite-de-stanford-lance-son-detecteur-pour-contrer-chatgpt_d307cadc-a246-11ed-bb5d-76942fe3e0db/

C'est pour cela que je persiste à dire que Chat GPT pose une problématique particulière pour les Universités qui vont nécessairement devoir faire évoluer leurs outils.

Par **Floris22**, le **21/02/2023** à **17:25**

Pour ceux qui ne connaissent pas, [je vous invite à aller lire ce billet sur chatgpt](#)

Regardez les réponses faites à une question ou le code écrit. Et lisez les commentaires fort instructifs

Par **Floris22**, le **21/02/2023** à **17:36**

[Un article publié ce jour sur le canard local](#)

Par **Isidore Beautrelet**, le **23/02/2023** à **08:31**

bonjour

Un grand merci pour ces deux articles très intéressants.

Effectivement, Chat GPT n'en est qu'à ses balbutiements et est déjà très performant.

On verra si les détecteurs resteront efficace dans le temps car ChatGPT va certainement évolué et rendre de plus en plus compliquer sa détection.

Les détecteurs de plagiat classique ne fonctionne pas. Or, pour les Universités l'abonnement à ces logiciels représentent déjà un coup important. Je ne sais si elles auront toutes le budget pour souscrire à un logiciel supplémentaire.

Par **Floris22**, le **23/02/2023** à **11:05**

Zen Isidore, zen

Vas lire cet article. Il traite justement des profs de fac en plus du lycée

<https://www.ouest-france.fr/education/avec-chatgpt-j-ai-eu-17-20-du-lycee-a-la-fac-l-outil-inquiete-et-fascine-les-professeurs-0f04b7f6-abc6-11ed-b416-85851c2fbb45>

Par **Isidore Beautrelet**, le **23/02/2023** à **11:32**

[quote]Zen Isidore, zen[/quote]

Je m'énerve pas, j'explique ! ?

<https://www.facebook.com/michel.colucci.1944/videos/moi-%C3%A7a-va-int%C3%A9gral->

/642618795942550/?locale=fr_FR

Encore merci pour ton article qui confirme que ChatGPT est une invitation à la paresse intellectuelle.

Par **Isidore Beautrelet**, le **25/02/2023** à **10:51**

Bonjour

Pour en revenir sur le QCM, à l'Université de Créteil, pour les examens de troisième année de science de la santé

[quote]En novembre dernier, la machine qui lit les QCM a rencontré un problème technique et n'a pas pu corriger correctement les épreuves.

Autrement dit: la seule et unique machine qui lit les QCM à la faculté a rencontré un problème de respect des consignes d'anonymisation et n'a pas pu corriger correctement.[/quote]

https://etudiant.lefigaro.fr/article/a-l-universite-de-creteil-300-etudiants-doivent-repasser-leurs-partiels_f6b49d18-b42d-11ed-a407-00c4212c7ce5/

Une nouvelle fois, je pense que le QCM est un exercice qui n'a pas sa place à l'Université. Il n'y a aucun intérêt si ce n'est pour les enseignants qui ont la flemme de corriger des centaines de copies. D'ailleurs j'ai dû mal à comprendre, pourquoi ils font repasser l'épreuve. Dans ma fac lorsque la machine ne fonctionne pas, l'administration demande à l'enseignant de corriger manuellement.

Par **Floris22**, le **27/02/2023** à **21:01**

Le QCM peut avoir sa place à l'université, dans certains domaines, pour tester des connaissances particulières. Dans celui de la santé, pour savoir si l'étudiant est capable de situer précisément tel muscle, vaisseau ou os par exemple.

Mais absolument pas dans des matières où la réflexion doit s'imposer.

Par **Isidore Beautrelet**, le **02/03/2023** à **07:24**

Bonjour

Effectivement dans certains cas très particulier, le QCM est exercice intéressant.

Toutefois, dans certaines filières, il faut avouer que certains enseignants pratiquent le QCM pour s'éviter la corvée de la correction.

Par **Isidore Beautrelet**, le **28/09/2023** à **07:17**

Bonjour

Voici une petite actualité qui illustre les conséquences disciplinaires pour les étudiants ou étudiantes qui utilisent une IA pour la réalisation d'un devoir.

<https://etudiant.lefigaro.fr/article/etudes/accusee-d-avoir-utilise-l-ia-pour-un-devoir-une-etudiante-poursuit-l-universite-20230927/>

Par **Isidore Beautrelet**, le **20/12/2023** à **12:58**

Bonjour

Dernier exemple concret de la révolution de chat GPT

[quote]

Face à l'intelligence artificielle, cette université européenne est la première à supprimer les mémoires

[/quote]

<https://etudiant.lefigaro.fr/article/etudes/face-a-l-intelligence-artificielle-cette-universite-europeenne-est-la-premiere-a-supprimer-les-memoires-20231220/>

Il s'agit de la faculté d'économie de Prague

Je trouve cela très dommage car le mémoire est une expérience intellectuelle intéressante. L'étudiant peut faire des recherches sur un sujet qui l'intéresse et prendre position.

Mais malheureusement, la fainéantise atteint un tel degré qu'il est à craindre que les mémoires ne soit plus le fruit de la réflexion des étudiants.

Toutefois supprimer purement et simplement le mémoire sanctionne les étudiants qui étaient réellement intéressé par cet exercice.

Et quid des prérequis pour poursuivre en thèse ?! En effet, maintenant qu'il n'y a plus de mémoire comment le fac d'économie de Prague va t-elle faire pour apprécier les capacités d'un étudiant à poursuivre en doctorat ?